

COMMENT ACCEPTER L'OFFRE DE CRÉDIT(S) IMMOBILIER(S) ?

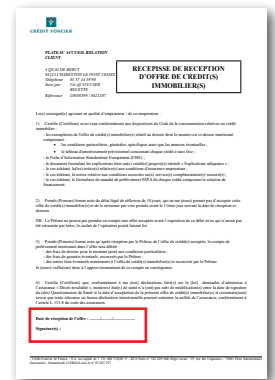
Consultez sans plus attendre les informations ci-dessous pour vous aider à remplir votre offre de crédit(s) immobilier(s) en toute sérénité.

1. PRENEZ CONNAISSANCE DE VOTRE OFFRE DE CRÉDIT(S) IMMOBILIER(S)

- Lisez l'ensemble des documents communiqués avec attention et vérifiez l'exactitude des informations convenues avec votre Conseiller commercial.
- En cas de besoin, vous pouvez contacter votre Chargé de financements dont les coordonnées figurent en haut à gauche de votre offre de crédit(s) immobilier(s).

2. COMPLÉTEZ LE RÉCÉPISSÉ D'OFFRE

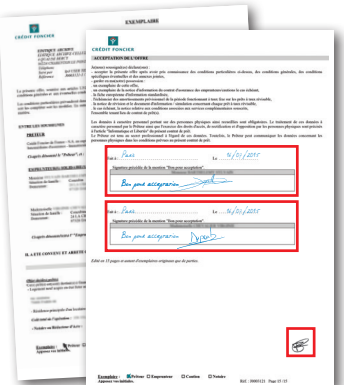
- Dès réception, indiquez la date à laquelle vous avez reçu votre offre de crédit(s) immobilier(s).
Chaque emprunteur doit signer le récépissé d'offre sans rature ni surcharge, ni correcteur.



3. PARAPHEZ ET SIGNEZ VOTRE OFFRE DE CRÉDIT(S) IMMOBILIER(S)

- Paraphez chaque page
Chaque emprunteur doit inscrire ses initiales sur toutes les pages de l'offre de crédit(s) immobilier(s), recto/verso, en bas à droite sans rature ni surcharge ni correcteur.

- Complétez la page d'acceptation de l'offre sans rature ni surcharge ni correcteur.



Ne tardez pas pour accepter votre offre : elle est valable 30 jours calendaires à compter de la date de réception.
Date d'acceptation = **date de réception de l'offre** (que vous avez indiquée sur le récépissé) + **11 jours calendaires minimum** afin de respecter votre délai légal de réflexion.

Exemple : si vous recevez votre offre de crédit(s) immobilier(s) le 5 juillet, la date d'acceptation devra être supérieure ou égale au 16 juillet.

Date de réception de l'offre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mois de 31 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mois de 30 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Mois de 28 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			

- Signez l'offre de crédit(s) immobilier(s)

Faites précéder votre signature de la mention « Bon pour acceptation », sans rature ni surcharge ni correcteur. Tous les emprunteurs doivent obligatoirement signer l'offre de crédit(s) immobilier(s).

4. PARAPHEZ LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL

- Chaque emprunteur doit inscrire ses initiales sur toutes les pages du tableau d'amortissement, recto-verso, en bas à droite, **sans rature ni surcharge ni correcteur**.

5. PARAPHEZ ET SIGNEZ LE DOCUMENT EXPLICATIONS ADÉQUATES

- Chaque emprunteur doit inscrire ses initiales sur toutes les pages du document Explications Adéquates, recto-verso, en bas à droite, **sans rature ni surcharge ni correcteur**.

6. RENSEIGNEZ LE(S) MANDAT(S) DE PRÉLÈVEMENT SEPA

- Un mandat SEPA est unique pour chaque prêt souscrit. Vous devez **impérativement compléter, dater et signer** chacun des mandats.
- Le signataire du mandat SEPA doit être le titulaire du compte sur lequel seront prélevées les mensualités de remboursement de prêt.

7. RENVOYEZ LE RÉCÉPISSÉ D'OFFRE, L'OFFRE DE CRÉDIT(S) IMMOBILIER(S), LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT, LE DOCUMENT EXPLICATIONS ADÉQUATES ET LE(S) MANDAT(S)

- Dans l'enveloppe jointe à affranchir à l'adresse du Crédit Foncier (après le délai minimum de 11 jours suite à la date de réception de votre offre de prêt).

Ne tardez pas pour accepter votre offre de crédit(s) immobilier(s) après le délai légal de réflexion : elle est valable 30 jours à compter de la date de réception.

Tableau d'amortissement prévisionnel montrant les échéances mensuelles et totales sur plusieurs années.

Document Explications Adéquates, recto-verso, contenant des explications détaillées sur les conditions du prêt.

Mandat de prélèvement SEPA, formulaire à remplir pour autoriser le prélèvement des mensualités de prêt.

